

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 14 mars 2014

JOURS FERIES : LES PERSONNELS SE MOBILISENT !

La situation des structures d'hébergement à la PJJ est particulièrement difficile en ce qui concerne les conditions d'accueil des mineurs et de travail des personnels, et la dégradation ne cesse de se développer.

C'est dans ce contexte prégnant que plusieurs instances hiérarchiques, DS, DT, DIR viennent d'annoncer ou de mettre en œuvre, une remise en cause du droit à congé des personnels exerçant dans les lieux de placement (UEHC, UEHD, UEHDR, CEF) et dans les EPM. Ainsi ces collègues devraient travailler 36h20 en moyenne sur 7 semaines, que la semaine comporte un jour férié ou non, cela reviendrait à leur supprimer au moins 8 jours de congés par an.

Cela est inacceptable, car il faut le rappeler le principe qui a prévalu à la PJJ sur les jours de congés et qui a été acté par l'accord cadre sur l'annualisation du temps de travail de 2001, est celui de l'égalité du nombre de jours de congés des agents hors article 10 !

Face à cette situation, les collègues ont décidé de réagir comme cela avait déjà été le cas il y a deux ans dans la DIR Grand Nord où une première tentative avait été écartée suite à un appel à la grève des foyers de la région.

Voici la situation des différentes régions telle que nous la connaissons aujourd'hui. **Nous appelons les personnels qui se mobilisent à se mettre en lien, ce que nous favoriserons également par les canaux syndicaux.**

En région Centre Est : Le SNPES-PJJ/FSU Centre Est a déposé un préavis de grève pour le 19 mars. Cette grève pourra être reconduite. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les éducateurs des foyers et du SEEPM n'ont plus droit aux jours fériés. Dans certaines unités, il a même été demandé aux personnels de régulariser les 8 jours fériés pour 2013, notamment en posant des récupérations.

La DIR, certainement consciente de l'ampleur de la mobilisation qui se construit, a proposé une audience pour le vendredi 14 mars. A suivre...

Dans le Var et les Bouches du Rhône : Le SNPES-PJJ/FSU a déposé un préavis de grève pour le 19 mars pour le maintien des jours fériés. De plus, les agents font état de difficultés récurrentes dans leurs services, d'heures supplémentaires non récupérées, d'arrêts de travail significatifs. Les personnels sont épuisés et refusent cette nouvelle attaque de leurs conditions de travail !

Dans le Grand Nord : Lors du CTIR du 21 février, la délégation SNPES-PJJ/FSU a fermement interpellé le DIR sur la question des jours fériés pour les éducateurs des lieux de placement. En effet, la

DT de l'Oise remet en cause le bénéfice des jours fériés en s'appuyant sur un pseudo « guide de l'agent » qu'elle a elle-même concocté !

Le DIR a refusé de se positionner. **Ni le SNPES-PJJ/FSU, ni les personnels ne se satisfont de cette absence de réponse...**

Dans la région Sud Ouest : L'équipe de l'UEHC de Pessac a adressé un courrier à la DPJJ dénonçant les attaques dont elle fait l'objet sur les jours fériés. Une audience inter syndicale (SNPES-PJJ/FSU et CGT/PJJ) avec la DIR prévue le vendredi 14 mars 2014 vient d'être annulée par le DIR ! **Cette provocation supplémentaire conforte les agents dans leur détermination.**

Dans la Région Grand Est : A l'EPE de Lorraine Sud (UEHC de Laxou et UEHC de Bar le Duc), le DT avait annoncé fin 2013 la suppression du bénéfice des jours fériés. Suite à l'intervention du SNPES-PJJ/FSU, le DT après consultation du DIR est revenu sur sa décision. Cependant face aux difficultés permanentes pour assurer la prise en charge des groupes de jeunes, les équipes n'acceptent plus d'être tenues à l'écart des solutions à apporter. Les personnels demandent le rétablissement de l'autonomie pédagogique de leur équipe, une meilleure gestion des accueils permettant de stabiliser le groupe et de garantir des conditions d'accueil de qualité pour les mineurs, le maintien de la gestion des emplois du temps par l'équipe dans le respect de la charte des temps.

Ils demandent aussi l'intervention de la DT pour que cesse le management brutal et les pressions inacceptables exercées sur les agents de l'UEHC de Bar-le-Duc.

Ils exigent que la décision du Directeur territorial reconnaissant les jours fériés, soit définitive et non provisoire. **Le SNPES-PJJ/FSU a déposé un préavis de grève pour le jeudi 20 mars.**

Avec insistance et depuis plusieurs mois, le SNPES-PJJ interpelle la directrice de la PJJ sur l'état des services de placement et l'urgence à se saisir de leur situation, en vain !

La seule réponse apportée par la DPJJ aux difficultés évoquées ci-dessus est sa note du 15 janvier 2014 qui propose aux unités de tester un logiciel concernant les emplois du temps. Ce logiciel prévoit 5 cycles de 8 semaines et un cycle de 12 semaines l'été. Il multiplie les possibilités de plages horaires (en plus des plages « classiques » : 7h/17h, 15h/24h, 18h/01h ...). Certes, cette expérimentation se fera sur la base du volontariat, mais au regard des difficultés de fonctionnement existantes sur certains services, certains responsables peuvent être tentés de le mettre en place accentuant ainsi la déresponsabilisation des équipes et leur imposant leur emploi du temps.

C'est pourquoi les collègues revendiquent la nécessité d'être associés à l'organisation du travail pour assurer leurs missions dans un cadre collectif. C'est un gage de solidarité au sein des équipes.

Dans la même logique, ils revendiquent très fortement le retour à une autonomie pédagogique. Ils mettent en lien les difficultés que traversent régulièrement leurs unités avec le fait d'être dépossédés d'une grande partie des décisions. La question de la gestion des accueils par exemple fait intrinsèquement partie de cette problématique. Il faut absolument revenir à des modalités d'accueil concertées avec les équipes et ce afin de stabiliser les groupes de jeunes et de permettre ainsi une prise en charge éducative de qualité.

La suppression du bénéfice des jours fériés relève d'une logique de gestion strictement comptable sous la pression de l'accumulation des dépassements horaires dans les hébergements. Il s'agit de décisions injustes et inégalitaires qui ne résoudront nullement les difficultés profondes des hébergements.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle les personnels des hébergements concernés et les personnels de ces départements à être massivement en grève.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle les personnels de tous les hébergements à se mettre en lien afin de faire converger leurs revendications.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle tous les personnels à soutenir les collègues des hébergements dont le droit à congé est remis en cause.